



Fonds internationaux  
d'indemnisation pour les  
dommages dus à la pollution  
par les hydrocarbures

Référence	IOPC/2025/Circ.3
Date	10 février 2025
Assemblée du Fonds de 1992	●
Assemblée du Fonds complémentaire	

## Académie annuelle des FIPOL de 2025

L'Administrateur a le plaisir d'annoncer que l'Académie annuelle des FIPOL se tiendra du **lundi 9 juin au vendredi 13 juin 2025** au siège des FIPOL à Londres.

Son programme, étalé sur une semaine, couvrira tous les aspects des travaux que mènent les FIPOL et comprendra des exercices pratiques autour d'un sinistre fictif et la procédure de présentation des demandes d'indemnisation y afférente. Mis en place avec le soutien de l'Organisation maritime internationale (OMI), de la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), de l'International Group of P&I Associations, d'INTERTANKO et de l'ITOPF, l'Académie annuelle offrira également aux participants la possibilité de comprendre les relations entre ces parties prenantes et leurs objectifs communs, particulièrement importants lors de sinistres impliquant des navires-citernes et faisant intervenir la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et la Convention de 1992 portant création du Fonds.

Les personnes qui souhaitent participer à l'Académie sont invitées à prendre connaissance des critères d'éligibilité énumérés dans la section ci-dessous et à soumettre leur candidature en utilisant le [formulaire de candidature en ligne](#) qui se trouve à la rubrique « [Relation extérieures](#) » du site Web. Une copie du programme général provisoire figure ci-après.

### Critères d'éligibilité des candidats

- L'Académie est ouverte aux représentants des **États Membres du Fonds de 1992** seulement. Une liste des États Membres est consultable à la page « [États Membres](#) » du site Web des FIPOL.
- Toutes les demandes de participation doivent être accompagnées d'une désignation officielle émanant du gouvernement.
- Le programme sera particulièrement utile aux candidats impliqués dans l'application pratique de la Convention de 1992 portant création du Fonds et de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et justifiant d'un intérêt particulier pour ce domaine. On attendra des États Membres désignant un candidat qu'ils veillent à ce que cela soit le cas.
- Le programme étant dispensé exclusivement en anglais, les participants doivent parfaitement maîtriser cette langue.
- La participation est gratuite. Cependant, tous les frais engagés devront être pris en charge soit par les participants eux-mêmes soit par le gouvernement qui les désigne.

Le Secrétariat des FIPOL remettra aux candidats retenus une invitation officielle à participer à l'Académie. Il regrette toutefois de ne pas pouvoir aider les participants dans leurs démarches de demande de visa d'entrée au Royaume-Uni.

Le nombre de places disponibles étant limité, toutes les parties intéressées sont invitées à soumettre leur candidature, pourvue d'une lettre de désignation officielle à l'appui, dès que possible. En règle générale, les places sont attribuées par ordre d'arrivée des candidatures, dans la limite d'une place par État Membre. Si le nombre de candidatures reçues venait à dépasser le nombre de places disponibles, le Secrétariat pourrait sélectionner les participants en fonction de leur profil et en veillant à assurer un équilibre raisonnable en matière de représentation géographique.

**Comment s'inscrire**

Les candidats doivent soumettre leur candidature au moyen du [formulaire de candidature en ligne](#) disponible à la rubrique « [Relation extérieures](#) » du site Web au plus tard le **vendredi 2 mai 2025**. Il leur sera demandé :

- de compléter le formulaire de candidature en ligne ;
- de mettre en ligne une lettre de désignation adressée à l'Administrateur des FIPOL émanant du gouvernement qui les désigne et dans laquelle sont brièvement exposées les raisons pour lesquelles le candidat concerné est intéressé par l'Académie ainsi que les avantages qu'il retirera de sa participation ; et
- de mettre en ligne un bref curriculum vitae n'excédant pas deux pages.

Il ne sera pas possible de soumettre le formulaire de candidature sans les documents exigés à l'appui.

**Programme provisoire**

Modules	Sujets
Présentation du régime international de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution historique et portée de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et de la Convention de 1992 portant création du Fonds (depuis le sinistre du <i>Torrey Canyon</i>)</li> <li>• Protocoles et modifications des Conventions au fil des années</li> <li>• Questions juridiques : considérations pratiques</li> </ul>
Traitement et évaluation des demandes d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Types de demandes d'indemnisation recevables au titre de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et de la Convention de 1992 portant création du Fonds</li> <li>• Préparation et présentation des demandes d'indemnisation, y compris exigences en matière de documentation à fournir</li> <li>• Procédures pour l'évaluation des demandes d'indemnisation</li> </ul>
Indemnisation dans la pratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercice de simulation sur table</li> </ul>
Rôle du Secrétariat des FIPOL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure du Secrétariat et règles de fonctionnement</li> <li>• Outils et services d'information à la disposition des États Membres dans le cadre de leur travail quotidien avec les FIPOL</li> </ul>
États Membres et contributions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumission des rapports sur les hydrocarbures et administration des contributions</li> </ul>
Convention de 2010 sur les substances nocives et potentiellement dangereuses (Convention SNPD de 2010)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aperçu de la Convention SNPD de 2010</li> <li>• Système de déclaration des SNPD</li> </ul>
International Group of P&I Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle de l'International Group of P&amp;I Associations</li> <li>• Réassurance, Lloyds, etc.</li> <li>• Introduction à la protection/l'indemnisation et aux garanties (concept de mutualité, couverture fournie par les clubs, cartes bleues, etc.)</li> </ul>
ITOPF : le travail des inspecteurs et des experts sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle des experts tels que l'ITOPF sur le terrain</li> <li>• Profils de pays, ressources et moyens nationaux</li> </ul>
Organisation maritime internationale (OMI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation générale de l'OMI</li> <li>• Rôle de l'OMI dans le transport maritime et autres conventions de l'OMI liées à la pollution : Conventions MARPOL, OPRC, LLMC, SNPD et Convention sur les hydrocarbures de soute</li> </ul>

Chambre internationale de la marine marchande (ICS)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du rôle et des travaux de l'ICS et des associations nationales de propriétaires de navires. Point de vue de l'ICS sur les questions liées au régime d'indemnisation/aux affaires qui intéressent les FIPO</li></ul>
INTERTANKO	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du rôle d'INTERTANKO</li><li>• Point de vue des propriétaires de navires-citernes sur la prévention de la pollution</li></ul>

---